

Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

RES CAPITALISATION est proposé par MACSF épargne retraite, Société Anonyme d'Assurances sur la Vie régie par le Code des assurances, au capital social de 58 737 408 €, entièrement libéré, enregistrée au RCS de Nanterre sous le numéro 403 071 095 ayant son siège social, cours du Triangle, 10 rue de Valmy, 92800 Puteaux.

Vous pouvez trouver de plus amples informations sur le site www.macsf.fr ou appeler le 3233 (service gratuit + prix appel)

L'autorité chargée du contrôle de l'assureur est l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)

Date de production du document d'informations clés : 01/02/2018

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type

Le RES capitalisation est un contrat de capitalisation individuel, nominatif, de type multisupport, libellé en euros et en unités de compte.

Objectifs

Le RES Capitalisation vous permet, en contrepartie de cotisations, de vous constituer une épargne et de la faire fructifier.

Le contrat offre un choix d'investissement parmi les types d'options d'investissement sous-jacentes suivantes :

- Le fonds en euros RES comporte une garantie en capital, au moins égale aux sommes versées nettes de frais sur cotisation et de gestion et nettes de rachats effectués. Ce fonds est adossé à un actif financier et donne lieu à une participation aux bénéfices. La participation aux bénéfices est distribuée selon les modalités définies dans la note d'information du contrat.
- Les supports en unités de compte sont principalement investis dans des actions et des obligations. La MACSF épargne retraite ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. La valeur des unités de compte est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse et dépendent en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Investisseurs de détail visés

Le type d'investisseur auprès duquel le contrat est destiné à être commercialisé varie en fonction des options d'investissements sous-jacentes retenues.

Les informations spécifiques de chaque option d'investissement sous-jacente sont disponibles sur le site macsf.fr rubrique « Supports ».

Prestations et coûts

Les garanties offertes par le RES Capitalisation sont les suivantes :

- En cas de vie au terme : versement d'un capital ou d'une rente viagère sur option selon les dispositions contractuelles.

Le contrat vous donne la faculté, en cours de vie, de racheter partiellement ou totalement votre épargne constituée. Vous pouvez également mettre fin au contrat à tout moment par rachat total.

Les coûts de ces prestations figurent dans la section « Que va me coûter cet investissement ? ».

Terme

La période minimale de détention du contrat est de 8 ans, avec prorogation annuelle par accord tacite. La MACSF épargne retraite ne peut résilier unilatéralement le contrat.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le contrat 8 années.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce contrat par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce contrat enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés financiers ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce contrat dans un éventail de classes de risque entre 1 et 6 sur 7, allant de la classe de risque la plus basse (1) à une classe de risque élevée (6). Le rendement et les risques associés au contrat dépendent de vos choix effectués entre les différentes options d'investissements sous-jacentes qui vous sont offertes. Ce contrat ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

La perte maximale possible correspond à la totalité des cotisations investies sur des options d'investissements n'offrant pas de garantie en capital. Les montants investis sur des supports en unités de compte ne sont pas garantis et sont soumis aux fluctuations à la hausse et à la baisse des marchés financiers.

Les montants investis sur le fonds en euros RES font l'objet d'une garantie en capital nette de tous frais.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous bénéficiez d'un système de protection (voir la section « Que se passe-t-il si la MACSF épargne retraite n'est pas en mesure d'effectuer les versements ? »).

Les informations spécifiques de chaque option d'investissement sous-jacente peuvent être obtenues sur le site macsf.fr rubrique « Supports ».

Que se passe-t-il si la MACSF épargne retraite n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Il existe un Fonds de Garantie des Assurances de Personne (FGAP), qui est actionné par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) lorsque la société d'assurances n'est plus en mesure de faire face à ses engagements, et lorsque l'Autorité de contrôle a épuisé les moyens dont elle dispose. Vous êtes garanti à hauteur d'un plafond de 70 000 € tous contrats confondus chez un même assureur.

Que va me coûter cet investissement ?

La réduction du rendement montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires. Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au contrat lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 €. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce contrat ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Investissement de 10 000 € Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 4 ans	Si vous sortez après 8 ans
Coûts totaux	De 150,49 € à 446,50 €	De 300,42 € à 1 414,92 €	De 496,78 € à 2 555,19 €
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	De 1,50% à 4,47%	De 0,76% à 3,74%	De 0,63% à 3,62%

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période de détention recommandée ;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	1,0%	Ces coûts correspondent aux frais liés à l'ouverture du contrat et incluent les frais d'entrée liés aux options d'investissements sous-jacentes ; il s'agit du montant maximal que vous paierez.
	Coûts de sortie	0,0%	Ces coûts correspondent aux frais liés à la sortie du contrat.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	De 0,0% à 0,81%	Ces coûts correspondent aux frais d'achat et de vente des investissements sous-jacentes.
	Autres coûts récurrents	De 0,50% à 2,69%	Ces coûts correspondent aux frais de gestion prélevés chaque année pour gérer votre contrat et aux frais de gestion des options d'investissement sous-jacentes.
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	De 0,0% à 0,13%	Ces coûts correspondent aux commissions liées au résultat et sont prélevés sur votre investissement si l'option d'investissement sous-jacente surpasse son indice de référence
	Commissions d'intéressement	0,0%	Ces coûts correspondent aux commissions d'intéressement.

Ces coûts incluent les coûts du contrat auxquels s'ajoutent les coûts supportés par les options d'investissements sous-jacentes. Les coûts peuvent varier en fonction des options d'investissements sous-jacentes sélectionnées.

Les informations spécifiques de chaque option d'investissement sous-jacente peuvent être obtenues sur le site macsf.fr rubrique « Supports ».

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 8 ans

La période de détention du contrat dépend notamment de votre situation patrimoniale, de votre attitude vis-à-vis du risque, du régime fiscal en vigueur et des caractéristiques du contrat choisi.

Vous pouvez demander à tout moment à mettre fin au contrat en procédant au rachat total. Vous pouvez également demander un rachat partiel dès la fin du délai de renonciation de 30 jours calendaires. Le retrait de façon anticipée est sans frais.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

En cas de litige relatif à l'application de ce contrat, une voie de recours amiable est à votre disposition. Vous pouvez l'exercer auprès de notre Service Réclamations par voie postale à l'adresse suivante : 10 Cours du Triangle de l'Arche 92919 La Défense Cedex ou par voie électronique à l'adresse suivante : reclamations@macsf.fr.

Si le litige persiste, et après épuisement de toutes les voies de recours en interne, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de la profession dont les coordonnées sont les suivantes : La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 PARIS Cedex 09.

Autres informations pertinentes

Vous pouvez retrouver la note d'information du contrat sur le site macsf.fr rubrique « Produits ».

Les informations spécifiques de chaque option d'investissement sous-jacente peuvent être obtenues sur le site macsf.fr rubrique « Supports ».